

**Secrétariat**

Distr. générale
6 décembre 2019
Français
Original : anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**

**Renseignements fournis conformément à la Convention
sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace
extra-atmosphérique**

**Note verbale datée du 5 décembre 2019, adressée au Secrétaire
général par la Mission permanente du Royaume-Uni de
Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation
des Nations Unies à Vienne**

La Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne a l'honneur de communiquer, conformément à l'article IV de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (résolution 3235 (XXIX) de l'Assemblée générale, annexe), des renseignements relatifs à l'immatriculation de l'objet spatial Inmarsat GX5 (voir annexe).



Annexe

Renseignements relatifs à l'immatriculation d'un objet spatial lancé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord*

Inmarsat GX5

Renseignements fournis conformément à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique

Indicatif international du Comité de la recherche spatiale	2019-080B
Nom de l'objet spatial	Inmarsat GX5
État d'immatriculation	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Date et territoire ou lieu de lancement	26 novembre 2019 à 21 h 23 UTC ; Centre spatial guyanais, Kourou (Guyane française)
Principaux paramètres de l'orbite	
Période nodale	1 436 minutes
Inclinaison	0,00 degré
Apogée	35 786 kilomètres
Périgée	35 786 kilomètres
Fonction générale de l'objet spatial	Communications

Renseignements supplémentaires communiqués volontairement en vue de leur inscription au registre des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique

Principaux paramètres de l'orbite	
Position géostationnaire	11 degrés est
Propriétaire ou exploitant de l'objet spatial	Inmarsat
Lanceur	Lanceur Ariane 5 ECA

* Ces renseignements ont été communiqués au moyen du formulaire établi conformément à la résolution [62/101](#) de l'Assemblée générale ; leur présentation a été modifiée par le Secrétariat.